

Fédération Tunisienne de Football

PV N° « 19 »

Saison Sportive 2015/2016

Commission Nationale de Discipline et de Fair – Play
Réunion du Vendredi 03 Juin 2016 ouverte à 15h00
Sous la présidence de M . Mohamed Ali Gherib

Membres Présents : MM Allala Rhouma – Wajdi Mhiri .

Joueurs avertis lors des rencontres séniors barrage du 29 et 30/05/2016 :

- Kallel Ala Lic N° 940815001 (USKSB) – Cherif Med Hamza Lic N° 920320006 (CSMB) .
- Somaya Wael Lic N°920206018 (CSMB) – Younis Moneom Lic N° 940309003 (CSMB) .
- Boufalgha Abdelhak Lic N°841021087 (OGHO) – Saoudi Faouzi Lic N° 850223048 (OGHO) .
- Nani Mohamed Ali Lic N° 921203016 (OGHO) – Mabrouki Mohamed Lic N° 850808092 (GSM)
- Echebbi Wael Lic N°880618028 (GSM) – Mabrouki Hassen Lic N° 840122018 (GSM)
- Rezgui Mohamed Lic N°940318009 (WSS) – Kouraichi Aymen Lic N°820429003 (WSS)
- Hafsia Seif Lic N° 940705026 (SS) – Mansouri Kais Lic N°840828028 (SS)
- Sammari Omar Lic N°960923031 (SS) – Louati Nizar Lic N° 950925032 (ESALA)
- Diouani Montasser Lic N° 940627018 (ESALA) – Issaoui Ahmed Lic N0 901120010 (ESALA)
- Ragoubi Aymen Lic N°940307014 (ESALA) – Gara Rateb Lic N° 890821024 (ESE)
- Degdegui Ahref Lic N°930120020 (ESE)

Joueurs expulsés lors de la rencontre ESE/ ESALA séniors barrage du 30/05/2016 sont suspendus pour :

- Ben Hammouda Nizar Lic N° 920912027 (ESE) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .
- Diouani Oussama Lic N°920519027 (ESALA) :Quatre (04 matchs fermes : propos grossiers et injurieux envers officiel .

Fejjari Youssef Lic N° 960514011 (ESALA) : proposition de radiation + les sanctions prévues par l'article 49 du code disciplinaire : match perdu par pénalité pour l'Etoile Sportive Ala et transfert du match succédant sur un terrain neutre à huis clos (Article 44 Tableau B paragraphe 5 du code disciplinaire) .

Joueurs expulsés lors de la rencontre CA / CSHL finale coupe de Tunisie des cadets du 22/05/2016 sont suspendus pour :

- Hicheri Jihed Lic N° 722004 (CSHL) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .
- Garouachi Mohamed Arbi Lic N° 619013 (CSHL) : Un (01) match ferme : 2^{ème} Avertissement .

Présidents des clubs expulsés ou signalés :

- M. Nafaa Touihri CIN N°02573553 président de Jendouba Sport expulsé lors de la rencontre JS/ ASG séniors du 27/05/2016 pour propos injurieux et grossiers envers joueurs de l'équipe adverse a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 03/06/2016 et une amende de mille (1000) dinars et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau F paragraphe 3 du code disciplinaire de la FTF .
- M. Abdessattar Hadfi CIN N°03178879 président de la Palme Sportive de Tozeur signalé lors de la rencontre LPST/ COM séniors du 24/04/2016 pour menace verbale envers arbitre a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 03/06/2016 et une amende de quatre (04) cent dinars et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 3 du code disciplinaire de la FTF
- M. Mohamed Afdhal CIN N°03148081 président de la Gazelle Sportive Moularès signalé après la rencontre GSM/ USB séniors du 27/04/2016 pour propos injurieux , grossiers , menace verbale et propos racistes envers arbitre a été condamné à six (06) matchs d'interdiction de banc à compter du 03/06/2016 et une amende de cinq (05) cent dinars et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphes 3 et 4 du code disciplinaire de la FTF .
- M. Mounir Ben Romdhane CIN N°00000522 président l'Association Sportive de l'Ariana expulsé lors de la rencontre USMO / ASA des minimes du 15/05/2016 pour menace verbale et comportement régionaliste envers officiel a été condamné à six (06) matchs d'interdiction de banc à compter du 03/06/2016 et une amende de cinq (05) cent dinars et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphes 3 et 4 du code disciplinaire de la FTF .
- M. Naceur Chouari président de l'Hirondelle Sportive Kalaa Kebira signalé lors de la rencontre HSKK/ ESJB séniors du 04/05/ : la commission a décidé d'enquêter sur la validité des documents présentés par monsieur Naceur Chouari .

Séance levée à 17h30

Le Président de la CNDF

Mohamed Ali Gherib



Le Rapporteur de la CNDF

Mohamed Salah Fathallah

